

ENGAGEMENT FINANCIER 2017-2018

Annexe 3

Madame, Monsieur : _____

Parents de : _____ Classe de : _____

1/ FRAIS DE SCOLARITÉ - Comment déterminer le montant de votre scolarité qui s'établit sur le principe du quotient familial ?

1. Munissez-vous de votre ou vos avis d'imposition (selon votre situation),
Document intitulé : « **Avis d'impôt 2016 – Impôt sur les revenus de l'année 2015** »

2. Calculez votre quotient familial (Q F) :
$$QF = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence 2015}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

GRILLE DE SCOLARITE			RÉPONSE
L'EIC se réserve la possibilité de demander l'avis d'imposition			Nous nous engageons à verser à l'EIC pour l'année scolaire 2016-2017 la contribution suivante : <input type="checkbox"/> Tarif A de 31 €/ mois. <input type="checkbox"/> Tarif B de 36 €/ mois. <input type="checkbox"/> Tarif C de 41 €/ mois. <input type="checkbox"/> Tarif D de 46 €/ mois. <input type="checkbox"/> Tarif E de 51 €/ mois.
	Quotient Familial	Scolarité sur 10 mois	
Tarif A	Moins de 6000 €	31 € / mois	
Tarif B	Entre 6000 € et 12 000 €	36 € / mois	
Tarif C	Entre 12 000 € et 18 000 €	41 € / mois	
Tarif D	Entre 18 000 € et 24 000 €	46 € / mois	
Tarif E	Plus de 24 000 €	51 € / mois	

2/ RESTAURATION

<p>⇒ la demi-pension 4 ou 5 repas par semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Base de calcul : 4,40 € le repas pour 2017/2018. <p>⇒ la demi-pension 2 ou 3 repas par semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Base de calcul : 4,85 € le repas pour 2017/2018. <p>⇒ le ticket-repas pour les externes : Les élèves externes qui souhaitent prendre un repas occasionnellement doivent régler d'avance leur repas au guichet caisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> au prix de 5,75 € l'unité. 	<p>A la rentrée de septembre 2017, notre enfant sera demi-pensionnaire ou externe. Nous avons pris note que :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'inscription définitive 4/5 repas au prix de 4,40 € ou 2/3 repas au prix de 4,85 € à la restauration sera validée le jour de la rentrée, et engagera notre famille financièrement. En cas d'absence justifiée de plus d'une semaine, une remise peut être accordée sur demande écrite de la famille. Sauf exception dûment justifiée, le choix de ce régime engage les parents pour l'année entière.
--	--

3/ MODALITÉS DE PAIEMENT

	RÉPONSE
<p>⇒ 1^{ère} possibilité : paiement par prélèvement automatique.</p> <p>⇒ 2^e possibilité : paiement en une fois ou en quatre fois avant chaque début de vacances (Toussaint, Noël, Février et Printemps).</p>	<p>Nous choisissons le mode de paiement suivant :</p> <input type="checkbox"/> paiement par prélèvement, et transmettons ci-joint : • la demande de prélèvement automatique(+ R.I.B.) ; <input type="checkbox"/> paiement par chèque ou en espèces

Fait à Le / / 2017
Signatures du(es) responsable(s) légal (aux), Faire précéder votre signature de la mention « Lu et Approuvé ».

4/ REINSCRIPTION

Un chèque de 30 € libellé à l'ordre de l'EIC pour confirmer la demande de réinscription

* Ces 30€ seront déduits de votre facture 2017-2018

5/ PRESTATIONS SCOLAIRES OBLIGATOIRES

- **Le repas pour les sections CAP APR, CAP ATMFC** : les jours de production ou/et de distribution le repas est facturé 2.40 euros.
- **Préparations emportées à domicile** : les préparations produites pendant les cours de TP cuisine, techniques alimentaires ou productions alimentaires en milieu familial emportées à domicile sont facturées 30 € pour l'année scolaire. Sont concernées les sections de : CAP ATMFC – BAC PRO ASSP – MCAD
- **Activités, sorties pédagogiques et voyages de classe** : une participation financière à divers activités, sorties pédagogiques ou voyages de classe peut être demandée. Les modalités sont expliquées aux parents concernés par une circulaire. Les coûts sont calculés au plus juste et les demandes de subventions éventuelles et actions sont entreprises afin de réduire le coût supporté par les familles. Le remboursement (à hauteur de 50% de la somme du voyage) ne pourra se faire que sur demande écrite et présentation d'un certificat médical.
Un justificatif pour certains organismes (ex. : comité d'entreprise) pourra être établi dès la réalisation du déplacement et sur demande écrite.
- **En cas de perte** : du journal de classe 10 €, de la carte scolaire 5 €, de la clef du casier 12 €
- **Livres abimés ou perdus** : tarif unique de 15 €
- **Carte Génération ou 70 €** : En contrepartie, le lycée distribuera aux élèves l'ensemble de la collection de manuels scolaires correspondant à leurs classes et fournira les cahiers de TP demandés par les professeurs, il permettra également de financer une partie de l'adhésion aux abonnements CDI, ainsi qu'une partie du coût de la tenue professionnelle obligatoire dans certaines filières. Le dépôt de garantie sera encaissé le 1er Octobre 2017 sans transfert avec la carte génération.

6/ PRESTATIONS SCOLAIRES FACULTATIVES : location d'un casier, au total 235 casiers disponibles. Le prix de la location est de 10 €, payable obligatoirement à la réservation et par chèque, en une seule fois. Priorité est donnée aux élèves demi-pensionnaires et porteur de handicap.

7/ IMPAYES : l'établissement tentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

8/ MODALITE DE PAIEMENT

<p>⇒ 1^{ère} possibilité : paiement par prélèvement automatique mensuels. Nombre de prélèvements : 10 Chaque prélèvement aura lieu le 5 de chaque mois Le premier prélèvement aura lieu à compter du 5 octobre 2017 Le dernier prélèvement aura lieu le 5 juillet 2018</p> <p>⇒ 2^e possibilité : paiement en une fois ou en quatre fois (novembre, janvier, mars et mai), par chèque bancaire ou en espèces</p>	<p style="text-align: center;">RÉPONSE</p> <p>Nous effectuerons le paiement de la facturation par :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> prélèvement automatique, <u>joindre la demande de prélèvement automatique + 1 RIB ou 1 RIP obligatoire.</u> En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires sont à votre charge et seront donc imputés sur le compte des familles<input type="checkbox"/> chèque à l'ordre de l'EIC ou en espèces
--	--

Madame, Monsieur _____

Parents ou responsables de (Nom de l'élève)

Fait à

Le / / 2017

Signatures du(es) responsable(s) légal (aux), Faire précéder votre signature de la mention « Lu et Approuvé ».